



## Les Mandats de Doha :

*"Nous réaffirmons que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié font partie intégrante des Accords de l'OMC. Nous notons les préoccupations exprimées au sujet de leur fonctionnement pour ce qui est de remédier aux contraintes spécifiques auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. À ce sujet, nous notons aussi que certains Membres ont proposé un Accord-cadre sur le traitement spécial et différencié (WT/GC/W/442). Nous convenons donc que toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié seront réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. À ce sujet, nous entérinons le programme de travail sur le traitement spécial et différencié énoncé dans la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre."*

(Paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha)

*"Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants : i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction*

# Traitement spécial et différencié

Le traitement spécial et différencié (TSD) était autrefois considéré comme la pierre angulaire du développement dans le Cycle de Doha. On espérait que les négociations prescrites dans le cadre de l'Agenda du 'développement' de Doha permettraient aux pays en développement de tirer davantage profit de leur appartenance à l'OMC et de mieux intégrer les règles de l'OMC dans leur politique intérieure. A cette fin, le TSD devait être rendu plus « précis, effectif et opérationnel » à travers une meilleure mise en œuvre et de meilleurs niveaux d'assistance technique et de renforcement de capacités. Les Membres avaient également convenu de rechercher de nouvelles idées sur les défis singuliers rencontrés par les pays les moins avancés (PMA) et les petites économies.

Au lendemain de la Conférence ministérielle de Cancun, de 2003, la plupart de ce que l'on appelle les 'questions de développement' ont toutefois été mises en veilleuse. Selon certains délégués, le manque d'avancée appelle à s'interroger sur l'esprit des négociations de Doha en tant que 'cycle du développement'. D'autres soutiennent que les négociations sur l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et les services ont éclipsé les négociations sur le TSD, dans la Session spéciale du CCD (CCD), parce que les premières promettent de produire des résultats plus concrets pour les pays en développement. Le défi à relever est de garantir que toutes les parties du Cycle de Doha apportent des avantages aux pays en développement - notamment les négociations au sein de la Session spéciale du CCD sur les dispositions en matière de TSD, ainsi que sur les résultats en terme d'accès aux marchés dans l'agriculture, l'AMNA et les services - tout en renforçant le système commercial multilatéral basé sur des règles, au lieu de l'affaiblir.

## Traitement spécial et différencié

Les négociations au sein de la Session spéciale du CCD, en 2005, se sont écartées des débats antérieurs sur la priorité relative à accorder aux propositions axées sur des accords particuliers, par rapport aux questions transversales. Durant les premiers mois de cette année, les Membres se sont efforcés de définir une approche qui permettrait de prendre en compte les deux approches. Plusieurs, dont un certain nombre de pays développés, ont déclaré que les questions transversales devaient être abordées en priorité. Par contre, plusieurs autres Membres ont laissé entendre que les longues discussions sur la priorité relative à accorder aux questions axées sur des accords particuliers par rapport aux questions transversales - qui ont duré d'avril 2004 au printemps 2005 - avaient détourné l'attention du réexamen du TSD tel que prescrit à Doha et appuyé dans 'le Paquet de juillet' de 2004. L'approche présentée en décembre 2004 par le président de la Session spéciale du CCD, Ismail Faizel, de l'Afrique du sud, tente de prendre en compte les deux ensembles de questions, mais en mai 2005, les Membres ont décidé de se concentrer pour le moment sur les propositions axées sur des accords spécifiques, dans l'espoir de réaliser des progrès concrets sur le mandat donné au groupe pour la période menant à la Conférence ministérielle de HongKong.

Depuis mai, en particulier, les Membres examinent 5 propositions axées sur des accords particuliers émanant des (PMA), ainsi que des propositions du Groupe africain. Les négociations ont toutefois été difficiles. En juillet et en

*des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement ; ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et ; iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales. Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle, et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés."*

*(Déclaration ministérielle de Doha, paragraphe 32)*

*D'après le paragraphe 12 de la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, "Il est donné pour instruction au Comité du commerce et du développement : i) d'identifier les dispositions relatives au traitement spécial et différencié qui sont déjà de nature impérative et celles qui sont de caractère non contraignant, d'examiner les conséquences juridiques et pratiques, pour les Membres des pays développés et en développement, de la conversion des mesures relatives au trai-*

septembre 2005, les Membres n'ont pas été en mesure de se mettre d'accord sur les propositions d'amendement des PMA et du Groupe africain, et nombre de Membres ont appelé à leur reformulation pour une meilleure prise en compte des besoins de leurs partisans. Le blocage sur les textes proposés peut s'expliquer du moins en partie par le fait que nombre des Membres estiment que les textes ne reflètent pas ou ne prennent pas en compte les besoins sous-jacents de leurs partisans et qu'ils vont à l'encontre des piliers de non discrimination du système commercial multilatéral. Ceci a incité certains à conclure que la définition d'approches communes aux questions transversales résoudra l'impératif de prendre en compte différents niveaux de développement et de besoins sans compromettre les éléments essentiels du système.

## Contexte

La relation entre la politique et les règles commerciales internationales d'une part, et les objectifs de développement national, de l'autre, est au centre des négociations de l'OMC sur le TSD. Le concept de traitement plus favorable pour les pays en développement dans le système commercial multilatéral remonte aux premières années de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), mais la forme que ce traitement a prise dans les règles commerciales a évolué dans le temps. Les accords de l'OMC contiennent environ 155 dispositions relatives au TSD, qui visent à permettre aux Membres de l'OMC de bénéficier des droits fournis tout en observant leurs obligations. Elles découlent d'une acceptation négociée de la nécessité d'inclure les Membres avec leurs capacités diverses, et en particulier, ceux qui sont désavantagés, en tant que participants à part entière au système commercial multilatéral.

Durant le Cycle d'Uruguay, le concept de TSD a évolué, passant de la mise à disposition d'une gamme de flexibilités et 'd'espaces pour la politique de développement', sur la base de critères économiques, à la mise en place de dérogations aux règles, limitées dans le temps, avec un traitement plus favorable en ce qui concerne les engagements de réduction tarifaire ou de réduction des subventions, et des seuils plus généreux dans l'application de mesure de défense des marchés (c'est-à-dire les droits compensateurs et les droits antidumping).

Dans le même temps, les Accords de l'OMC ciblent une diversité plus large de domaines que ne l'avait fait le GATT, et nombre de ceux-ci vont au-delà des frontières pour réglementer des aspects assez centraux de la politique économique étatique. Les dispositions de TSD qui ont été mises en place pour relever les défis rencontrés par les pays en développement en raison de ce changement de portée ont introduit une autre forme de TSD, à savoir des déclarations et des idées générales, mais essentiellement inapplicables, en faveur du développement.

On peut dire, à ce titre, que le TSD a évolué, passant d'un instrument destiné à mettre la libéralisation des échanges au service du développement (dans le GATT) à sa manifestation actuelle (dans l'OMC) en tant qu'instrument visant à aider les pays en développement à développer leur capacité juridique et institutionnelle à souscrire à des obligations en matière de libéralisation des échanges.

Cette transformation de la nature du TSD reflète une évolution de la perception populaire de la relation entre le commerce et le développement. Selon l'orthodoxie dominante, l'accroissement de la libéralisation des échanges est perçu comme un élément nécessaire de la politique de développement. Cette école de pensée soutient que le TSD est au mieux un moyen d'intégrer lentement les pays en développement dans le courant dominant de l'OMC et au pire, désastreux.

Les pays en développement ont convenu de cette évolution dans le Cycle d'Uruguay - en même temps que de nouveaux engagements dans la propriété intellectuelle, les services et les mesures liées à l'investissement - dans l'attente d'avantages en termes d'un accès aux marchés accru dans l'agriculture, les textiles et les vêtements, ainsi que d'une sensibilité au développement significative à travers la mise en œuvre des dispositions de TSD. Ces avantages, pour la plupart, ne se sont pas matérialisés, alors que les nouvelles disciplines sont perçues comme des carcans qui restreignent le recours aux instruments économiques pour la promotion stratégique des régions et des secteurs, et la mise en place ou l'application de filets de sécurité sociale ou économique. La déception des pays en développement face aux déclarations de bonne intention en faveur du développement ont amené ces pays à se reconcentrer sur le mandat du TSD, qui est de rendre les propositions relatives au TSD, contenues dans des accords de l'OMC spécifiques, plus « précises, plus effectives et plus opérationnelles. »

Certains pays en développement ont toutefois fait part de leur préoccupation concernant le fait que l'étendue et l'efficacité du traitement S&D était limitée parce que tous les pays 'en développement', en plus des PMA, doivent recevoir le même traitement. Ceci, disent-ils, restreint la portée du traitement préférentiel qui peut être offert à des Membres à différents stades d'intégration dans l'économie globale, ayant une diversité de capacités, des conditions sectorielles et sous nationales hétérogènes et des tailles de marchés totalement différentes. Ils soutiennent que le débat sur des questions transversales telles que les principes et objectifs du TSD, la question de l'éligibilité, le benchmarking, le mécanisme de surveillance et un traitement différencié accru permettraient au Membres de mettre en œuvre, de manière différente, le TSD accordé aux pays en développement.

## Délais prescrits

Selon le mandat de Doha initial, le CCD devait faire rapport au Conseil Général « en formulant des recommandations claires en vue d'une décision », en ce qui concerne le mandat TSD, figurant dans le paragraphe 44, avant le 31 juillet 2002. Le délai a été prorogé et a été raté 3 fois : en décembre 2002, février 2003 et juillet 2005.

## Situation actuelle

Le Comité des négociations commerciales avait initialement conféré le mandat du TSD à la Session spéciale du CCD, en 2001, et en mai 2003, une liste classant par catégories les 88 propositions axées sur des accords particuliers avait été mise en distribution par le président du Conseil Général. La Catégorie I contenait 38 propositions sur lesquelles un accord était considéré comme possible, avant Cancun, soit en raison du soutien dont elles bénéficiaient, soit en raison de leur urgence. La Catégorie II comportait 38 autres propositions qui avaient été transférées aux Organes de l'OMC pertinents, fin mai 2003. Et dans la Catégorie III figuraient les 15 propositions sur lesquelles les délégués avaient le plus de difficulté à arriver à un consensus. Vingt huit recommandations axées sur des accords particuliers figuraient dans l'Annexe C du projet de texte ministériel pour Cancun. Toutefois, suite à l'échec de la Conférence, les 28 recommandations n'avaient pas été adoptées.

En raison de la focalisation, après Cancun, sur l'agriculture, l'AMNA, le coton et les thèmes de Singapour, fin début 2003 et début 2004, les discussions sur le traitement spécial et différencié n'ont pas redémarré avant avril 2004, période à laquelle les Membres ont commencé à tenter, pendant toute une année, de clarifier les voies et moyens d'accorder la priorité aux questions axées sur des accords particuliers et aux questions transversales. Le président Ismail avait demandé aux Membres ce qu'ils souhaitaient faire des proposi-

*tement spécial et différencié en dispositions impératives, d'identifier les dispositions qui, selon les Membres, devraient être rendues impératives, et de faire rapport au Conseil général en formulant des recommandations claires en vue d'une décision d'ici juillet 2002; ii) d'examiner des moyens additionnels de rendre plus effectives les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, d'examiner les moyens, y compris l'amélioration des flux d'informations, qui permettraient d'aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, à mieux utiliser les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et de faire rapport au Conseil général en formulant des recommandations claires en vue d'une décision d'ici juillet 2002; et iii) d'examiner, dans le cadre du programme de travail adopté à la quatrième session de la Conférence ministérielle, comment le traitement spécial et différencié peut être incorporé dans l'architecture des règles de l'OMC."*

*"Les travaux du Comité du commerce et du développement à cet égard tiendront pleinement compte des travaux entrepris précédemment ainsi qu'il est indiqué dans le document WT/COMTD/W/77/Rev.1. Par ailleurs, ils seront sans préjudice des travaux concernant la mise en œuvre des Accords de l'OMC au Conseil général et dans d'autres Conseils et Comités. Le para. 12.2 "réaffirme que les préférences accordées aux pays en développement conformément à la Décision des parties contractantes du 28 novembre 1979 ("Clause d'habilitation") devraient être généralisées, non réciproques et non discriminatoires."*

tions sur lesquelles ils étaient déjà d'accord, en principe ; comment les discussions en cours sur le TSD pourraient devenir plus productives ; et quelles suggestions ils proposaient pour aller de l'avant. En raison de la lenteur des progrès sur le point de savoir comment procéder, ainsi que des contestations des pays en développement latino-américains et d'Asie de l'est, qui craignaient que le langage ne crée de facto une nouvelle catégorie de pays en développement et qu'il n'incorpore donc la question litigieuse de la différenciation, le Paquet de juillet 2004 s'est contenté de donner pour instruction à la Session spéciale du CCD «d'achever rapidement l'examen» des propositions, au plus tard en juillet 2005.

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2004, la Session spéciale du CCD a poursuivi les discussions sur le processus à adopter sur l'équilibre entre les questions axées sur des accords particuliers et les questions transversales. La Suisse a proposé un nouveau regroupement des propositions sur des thèmes sous-jacents spécifiques tels que les contraintes en matière de capacité et l'assistance technique. De plus, le président a convenu de faire pression pour que les autres organes de l'OMC qui examinent les propositions de la Catégorie II fassent rapport au CCD et a également formulé l'espoir d'aborder toutes les 28 recommandations, avec le reste des propositions de la Catégorie I, d'ici fin 2005. Lors d'une réunion de décembre 2005, le président Ismail a toutefois proposé une nouvelle approche des négociations, pour tenter de surmonter le désaccord concernant l'importance relative des questions axées sur des accords particuliers et des questions transversales. L'approche de 'flexibilité situationnelle' proposée par le président appelle les négociateurs à regrouper les propositions de TSD axées sur des accords particuliers sur la base de leurs intentions ou des questions sous-jacentes. Un certain nombre de pays en développement se sont

inquiétés du fait que l'approche mettait exagérément l'accent sur les questions transversales ou 'horizontales' et pourrait instaurer un traitement différencié entre pays en développement.

Lors d'une réunion de février 2005, les Membres ont décidé d'aller de l'avant dans les négociations sur les propositions axées sur des accords particuliers, tout en conservant l'approche proposée par le président comme point de référence. Des préoccupations sur le point de savoir comment formaliser ce processus se sont toutefois fait jour lorsque la réunion d'avril de la Session spéciale du CCD s'est soldée par un échec, les Membres n'ayant pas été en mesure de convenir d'un ordre du jour qui consacrait aux questions transversales une journée entière d'une réunion de deux jours. L'ordre du jour proposé aurait divisé toutes les propositions transversales et celles axées sur des accords particuliers en deux larges catégories : 'flexibilité' et 'constitution de capacités'. La réunion d'avril aurait été intégralement consacrée aux propositions figurant dans la catégorie 'flexibilité' et aurait examiné les propositions axées sur des accords particuliers le premier jour et les propositions transversales le second ; une réunion aurait été organisée en mai pour l'examen des propositions relatives à la constitution de capacités. Plusieurs pays en développement, dont l'Inde, la Malaisie, le Mexique, la Colombie et le Pérou, se sont plaints de n'avoir pas été correctement consultés sur ce classement. Ces pays ont fait part de leurs craintes de voir la structuration des travaux en fonction de tels axes orienter les négociations vers les questions transversales, au lieu de garantir que les Membres concentrent leur attention sur les propositions axées sur des accords particuliers, en soutenant que la Déclaration de Doha conférait à ces dernières question le mandat fort d'assurer des résultats concrets dans le calendrier de négociation. Ces pays ont donc refusé d'approuver l'ordre du jour, et la réunion a été ajournée assez tôt.

Suite à de larges consultations, les réunions de mai 2005 sont allées de l'avant en examinant 5 propositions des PMA axées sur des accords particuliers, étant entendu que les Membres pourraient introduire les questions transversales comme solutions à ces propositions, selon qu'il conviendra. C'était la première fois que les propositions axées sur des accords particuliers étaient examinées sérieusement par le groupe, durant les deux années qui ont suivi la Conférence ministérielle de Cancun. Les Membres ont suggéré la reformulation de ces propositions, en vue d'une réactualisation, à la suite du Paquet de juillet et d'autres développements dans les négociations. Un certain nombre de pays développés ont également ajouté que les PMA auraient à contracter au moins quelques engagements et ne pourraient s'attendre à bénéficier d'exemptions perpétuelles, car l'objectif de l'adhésion à l'OMC était d'intégrer les pays, y compris les PMA, au système commercial multilatéral. Les PMA ont répliqué que leurs propositions avaient pour but de prendre en compte les coûts de la mise en œuvre des disciplines de l'OMC. Pour finir, il a été demandé aux PMA de reformuler leurs communications afin de mieux prendre en compte leurs besoins sous-jacents. Ces nouvelles versions ont été présentées en juin 2005. Les Membres ont critiqué les nouveaux textes, en faisant valoir que les modifications étaient essentiellement de pure forme et qu'une reformulation serait profitable pour rendre les propositions plus claires et pour garantir qu'elles prenaient en compte les besoins spécifiés de leurs artisans. Les Membres se sont également inquiétés de 'l'automatisme' de certaines des exemptions figurant dans les propositions. En dépit de négociations marathon de dernière heure sur les propositions des PMA, les Membres n'ont pas été en mesure de présenter des textes à la date limite du 31 juillet 2005, fixée une année auparavant.

Depuis juillet 2005, les PMA demandent qu'on leur laisse du temps pour réexaminer leurs propositions, tenir des réunions bilatérales avec les pays qui ont fait part de leurs préoccupations et reformuler leurs propositions en conséquence. Dans le même temps, lors de consultations informelles en septembre et d'une

réunion formelle en octobre, les Membres se sont penchés sur les propositions africaines, mais se sont heurtés à nombre des mêmes difficultés concernant la clarification du langage et l'intention qui était les communications. En conséquence, les pays en développement ont été interrogés sur leurs objectifs et sur le point de savoir s'ils étaient incités par les défis particuliers rencontrés dans la mise en œuvre des accords de l'OMC qu'ils cherchent à amender. Les pays africains et les PMA s'efforcent toutefois de reformuler leurs textes actuels, que certains qualifient de vagues, en propositions qui apportent des changements concrets dans les accords de l'OMC. A l'approche de la Conférence ministérielle de HongKong, Des réunions intenses sur des sujets cruciaux tels que l'agriculture, l'AMNA et les services, ont mis en évidence leur capacité de négociation limitée. En se décidant sur le point de savoir s'il fallait s'efforcer de clarifier le langage des propositions relatives au TSD ou accorder la priorité à la négociation de sujets ayant une haute visibilité, de nombreux pays ont dit préférer se concentrer sur des négociations davantage de rupture dans d'autres organes, qui, pour un bon nombre, abordent les questions soulevées dans les négociations sur le TSD et ont des incidences importantes pour de développement.

## Pour aller de l'avant.

Il semble, pour le moment, y avoir un certain apaisement dans le débat sur le point de savoir si des questions transversales telles que les principes et objectifs du TSD, l'éligibilité et le traitement différencié, font partie du mandat de Doha. Bien que les pays en développement aient espéré une nouvelle concentration sur les propositions axées sur des accords spécifiques, un examen effectif du texte montre que les propositions prennent en compte beaucoup de problèmes transversaux. A ce titre, il faut la peine de voir si les légères modifications textuelles apportées à des Accords spécifiques de l'OMC peuvent prendre en compte les besoins de développement plus larges qui ont incité les pays en développement à présenter de nouveaux textes. Si elles ont pour but de rendre le TSD plus opérationnel, les propositions doivent prendre en compte les besoins des pays en développement de manière ciblée et réalisable. Ceci peut impliquer un rétrécissement de leur portée et de leur niveau d'ambition, mais peut aussi impliquer que les questions systémiques se retrouvent dans tous les accords, posent des problèmes pour le traitement effectif des pays en développement, à l'OMC. Dans ce cas, la prise en compte de telles questions devrait aller de pair avec les modifications textuelles spécifiques.

On a déjà traité la plupart des propositions 'plus faciles' de la Catégorie I en les incluant dans les 28 textes qui avaient été convenus avant Cancun, alors que les 38 propositions de la Catégorie II restent dans les organes de négociation respectifs. En conséquence, la plupart des propositions actuellement examinées par la Session spéciale du CCD font partie des propositions 'difficiles' de la Catégorie II, et il n'y a pas la volonté politique de s'accorder sur les larges aspirations exprimées dans les propositions des PMA et du groupe africain. Toutefois, si des résultats fructueux peuvent être réalisés dans les négociations sur l'agriculture, l'AMNA et les services, ceci peut inciter à renégocier et à reformuler les textes.

## PMA et petites économies

Bien qu'ils aient bénéficié de moins d'attention, les programmes de travail pour les PMA et les petites économies vulnérables sont également des domaines actifs de négociation à l'OMC. Parmi les questions clés traitées dans le Sous-comité des PMA, depuis la réunion de Cancun, figurent l'assistance technique pour l'accès des PMA, les problèmes de l'offre, les questions d'accès aux marchés (en particulier par rapport à l'Australie et au Canada), les questions liées au Cadre intégré et plus récemment, l'élimination des contin-

gents de textiles et de vêtements (voir Dossier sur le cycle de Doha, N° 4).

Dans la Session spéciale du CCD, les Membres s'efforcent de prendre en compte les besoins des petites économies vulnérables. Le mandat formulé dans la Déclaration de Doha, qui est de « définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral », s'est avéré difficile en raison de l'instruction de ne « pas créer une sous-catégorie de Membres de l'OMC », donnée par la Déclaration. En février 2005, les Membres ont convenu d'adopter une stratégie en 3 étapes présentée par le président Trevor Clarke, ambassadeur de la Barbade. La première implique l'examen des caractéristiques pour identifier ce que l'on peut accepter comme 'petites économies vulnérables'. La seconde étape, combinée en fin de compte à la première, implique la prise en considération des problèmes liés au commerce qui pourraient être raisonnablement imputés à ces caractéristiques, alors que la troisième nécessite la formulation de réponses aux problèmes identifiés. Les artisans du plan de travail des petites économies - notamment 14 pays ACP - ont présenté en février 2005, un document (WT/COMTD/SE/W/12) qui exposait près de 17 caractéristiques et problèmes qui, selon eux, permettraient aux Membres de comprendre les handicaps structurels qui empêchent les petites économies de tirer pleinement profit du système commercial multilatéral. En mai 2005, ils ont présenté une autre proposition (WT/COMTD/SE/W/13) pour relancer les négociations sur des solutions aux problèmes.

Pour réagir aux réactions à leur proposition de mai 2005, les 21 défenseurs du plan de travail sur les petites économies vulnérables, ont déposé une autre proposition (WT/COMTD/SE/W/14) lors d'une réunion du 17 octobre 2005. La

proposition expose une approche à deux voies dans laquelle les pays concernés présenteraient des communications sur la manière dont leurs problèmes particuliers pourraient être envoyés directement aux organes de l'OMC pertinents, alors que la Session spéciale du CCD continuerait de surveiller les progrès réalisés sur ces propositions. La proposition cite également des communications des pays qui la parrainent, présentées aux groupes de négociation de l'OMC de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et des règles (TN/RL/GEN/57/Rev.2), depuis juillet 2005. D'autres Membres ont réagi favorablement à l'approche à deux voies, qui est préconisée depuis plusieurs années, par les pays développés, dans la Session spéciale du CCD. Toutefois, durant les négociations informelles visant à élaborer un texte préliminaire pour la Conférence ministérielle de HongKong, les Membres continuent toutefois de s'atteler à la tâche de savoir comment proposer un contenu de fond qui défendrait les intérêts

des petites économies vulnérables sans introduire de différenciation entre pays en développement. Jusqu'à quel point la Session spéciale du CCD est-elle en mesure de s'accorder sur le texte, et comment les communications des partisans des propositions sont traitées dans les organes de négociation ? C'est ce qui déterminera la part de ces travaux qui sera intégrée dans les résultats de la Conférence ministérielle de Hong Kong.

*Cette série des **Dossiers sur le Cycle de Doha** est publiée par le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) avec le soutien financier de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. La série a été conçue par Ricardo Meléndez-Ortiz (ICTSD) et Mark Halle de l'Institut international du développement durable (IIDD). Cette édition intègre les deux précédentes mises à jour publiées par ICTSD et IIDD. Ces documents sont disponibles sur <http://www.ictsd.org/africodev/publication/Dossiersurlecyclodedoha.htm>.*

*Le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD - <http://www.ictsd.org>) est une organisation non-gouvernementale à but non lucrative basée à Genève. Etabli en 1996, ICTSD a pour mission de faire progresser l'objectif de développement durable en renforçant les moyens d'influence des acteurs impliqués sur le système commercial international, à travers l'information, le travail en réseau, le dialogue, des travaux de recherche ciblés et le renforcement des capacités.*

*ICTSD publie BRIDGES Between Trade and Sustainable Development ©; et BRIDGES Weekly Trade News Digest©/ Le centre co-publie PASSERELLES entre le commerce et le développement durable © (en partenariat avec ENDA Tiers-Monde); PUENTES entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible© (en partenariat avec Centro Internacional de Política Económica para el Desarrollo Sostenible - CINPE); ainsi que PONTES entre el Comercio e o Desenvolvimento Sustentável© (en partenariat avec Fundação Getulio Vargas). Ses principaux bailleurs en 2005 sont les Agences de coopération au développement de pays comme la Suède, les Pays Bas, la Grande Bretagne, la Suisse, Luxembourg, le Danemark. D'autres institutions sont intervenues comme donateurs. Ce sont essentiellement l'Agence Internationale de la Francophonie, la Fondation Rockefeller, Novib, Christian Aid, Oxfam, et la Communauté de travail des oeuvres suisses d'entraide et The William and Flora Hewlett Foundation.*

*L'Agence intergouvernementale de la Francophonie développe des programmes de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, des médias, de l'économie et de la bonne gouvernance. Sa principale mission est d'agir pour que les pays du Sud acquièrent les moyens de maîtriser le processus de leur développement et arrivent à générer leur propre dynamique par un développement humain et social durable et équitable. Sur le plan économique, elle opère à travers sa Direction de la coopération économique dont les activités s'inscrivent dans les grandes orientations adoptées par la Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de la Francophonie (Monaco, 1999). Elles répondent aussi aux exigences exprimées à l'occasion des Sommets de la Francophonie, plus particulièrement celui de Beyrouth (2002). L'objectif principal de la Direction de la coopération économique est de contribuer au renforcement de l'économie des pays du Sud et de favoriser leur intégration dans le processus de mondialisation. La Direction de la coopération économique anime son propre site <http://www.espaceeconomiquefrancophone.com> et est un partenaire technique et financier de ICTSD dans la gestion du portail francophone <http://www.ictsd.org/africodev>.*

*L'Institut international du développement durable (IIDD - <http://www.iisd.org>) contribue au développement durable en formulant des recommandations stratégiques concernant le commerce international et l'investissement, les politiques économiques, les changements climatiques, les mesures et indicateurs ainsi que la gestion des ressources naturelles. Nous affichons sur Internet des comptes rendus de négociations internationales et l'information spécialisée que nous procure notre collaboration avec des partenaires du monde entier. Ce faisant, nous favorisons une recherche rigoureuse, le perfectionnement des compétences dans les pays en développement, ainsi qu'un dialogue fructueux entre le Nord et le Sud. Fondé en 1990, l'Institut a pour vision un mieux-vivre durable pour tous, et pour mission d'assurer un avenir durable aux sociétés en favorisant l'innovation.*